

Le prêt entre bibliothèques est un service de fourniture de documents réservé aux usagers inscrits.

La bibliothèque universitaire de Nîmes demande des documents (ouvrages, thèses, photocopies d'articles...) à d'autres organismes, des BU principalement, pour les étudiants, enseignants et personnels Unîmes ainsi que pour tout lecteur inscrit à la bibliothèque.

PEB – DEMANDEUR	TARIF
<b>Etudiants – Enseignants – Personnels Unîmes</b>	
Etudiants de niveau M et D dans la limite de 10 demandes par an Enseignants, chargés de cours Personnels Unîmes	<b>GRATUIT</b>
<b>Lecteurs inscrits à la bibliothèque</b>	
Demande à d'autres BU françaises	7 €
Demande à des organismes à l'étranger	11 €

La bibliothèque universitaire de Nîmes en tant que fournisseurs de documents appliquera la réciprocité pour les organismes français et demandera des coupons IFLA Voucher aux organismes étrangers.

PEB – PRETEUR	TARIF
<b>Organismes français</b>	
Bibliothèques universitaires Bibliothèques municipales Bibliothèque départementale de prêt Tout autre organisme	<b>GRATUIT</b>
<b>Organismes étrangers</b>	
Fournitures de documents	Coupons IFLA